

# Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

## MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB), tenue le **11 juin 2025** à 13h30, à la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel située au 45, rue Beausoleil.

### Sont présents :

Monsieur Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel (rés. 184-06-2024)  
Monsieur Yves Germain, maire de Saint-Didace (rés. 2024-06-091)  
Monsieur Michael C. Turcot, maire de Mandeville (rés. 231-06-2024)  
Monsieur Mario Frigon, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon (rés. 2024-06-189)  
Madame Audrey Sénéchal, mairesse de Saint-Cléophas-de-Brandon (rés. 2024-06-336)  
Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel  
Monsieur André Roberge, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray  
Madame Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière, Saint-Gabriel-de-Brandon  
Madame Audrey Ricard, directrice générale de Mandeville

### Absences motivées :

**Public :** Aucune personne représentant le public

## 38-06-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Michael C. Turcot

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de la RIBC du 11 juin 2025 soit ouverte à 13h30.

## 39-06-2025 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Frigon

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 11 juin 2025 soit et est adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

6.1 Autorisation – Dépôt d'une demande d'inscription - Formulaire LM-1

6.2 Modification au calendrier 2025 des séances ordinaires

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 40-06-2025 3.1 Séance ordinaire du 8 mai 2025

Il est proposé par Mario Frigon

Appuyé par Audrey Sénéchal

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2025 soit et est adopté tel que présenté.

## 4. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

### 4.1 Dépôt de la correspondance au 31 mai 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 mai 2025 :

- Aucune correspondance

## 5. FINANCES

41-06-2025

### 5.1 Comptes à payer au 31 mai 2025

Il est proposé par Audrey Sénéchal  
Appuyé par Michael C. Turcot  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 30 avril 2025, des chèques suivants, soient et sont adoptés :

- Georges Archambault, ingénieur conseil – 3 334.28 \$

QUE le président de la RICB, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général de la RICB, monsieur Michel St-Laurent, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

## 6. VARIA

42-06-2025

### 6.1. Autorisation – Dépôt d'une demande d'inscription - Formulaire LM-1

Il est proposé par Yves Germain  
Appuyé par Michael C. Turcot  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur général de la RICB, monsieur Michel St-Laurent, soit autorisé à déposer une demande d'inscription à Revenu Québec en complétant le formulaire LM-1, pour recevoir un numéro d'identification à Revenu Québec afin d'inscrire la RICB à clicSÉCUR Entreprises.

43-06-2025

### 6.2 Modification au calendrier 2025 des séances ordinaires

Il est proposé par Audrey Sénéchal  
Appuyé par Michael C. Turcot  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil de la RICB soit modifié de la façon suivante pour les prochaines rencontres prévues en juillet et août 2025 :

- Réunion du jeudi 10 juillet 2025 reportée au jeudi 17 juillet à 14h30
- Réunion du mois d'août annulée

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

44-06-2025

### 8. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

Il est proposé par Yves Germain  
Appuyé par Michael C. Turcot  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 11 juin 2025 soit levée à 13h53.

---

*Gaétan Gravel*  
Président de la RICB

---

*Michel St-Laurent*  
Directeur général de la RICB

### **Approbation par le président des règlements et des résolutions selon l'article 142 du Code municipal du Québec**

Je soussigné, Gaétan Gravel, président de la RICB, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, en apposant ma signature au bas du présent document ce 12<sup>e</sup> jour de juin 2025.

---

*Gaétan Gravel*  
Président de la RICB